



éduscol

Ressources pour le bac général et technologique

Ressources pour la classe terminale de la série ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Ces documents peuvent être utilisés et modifiés librement dans le cadre des activités d'enseignement scolaire, hors exploitation commerciale.

Toute reproduction totale ou partielle à d'autres fins est soumise à une autorisation préalable du Directeur général de l'enseignement scolaire.

La violation de ces dispositions est passible des sanctions édictées à l'article L.335-2 du Code la propriété intellectuelle.

septembre 2013

Ce document est destiné à accompagner le programme de sciences et techniques sanitaires et sociales de terminale, applicable à partir de la rentrée de l'année scolaire 2013-2014 et publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 13 septembre 2012 pour la classe de terminale.

Le document ressource vise à éclairer l'esprit dans lequel a été rédigé le programme de sciences et techniques sanitaires et sociales sans pour autant imposer des modalités de mise en œuvre unique. Le professeur a pour mission de traduire le programme en séquences d'enseignement. En réalisant cette tâche, il doit veiller à assurer une cohérence verticale en s'appuyant sur les acquis des années précédentes et du socle commun de connaissances et de compétences.

Le site pédagogique EduSCOL [www.eduscol.education.fr] de la direction générale de l'enseignement scolaire et le site du RNRSMS permettent d'accéder à différentes ressources complémentaires à ce document.

Document élaboré par le Groupe d'experts :

Madame Sonia Capra, IA IPR ;
Madame Maryvonne Cariou, Professeure ;
Monsieur Frédéric Gomel, IA IPR ;
Madame Martine Lemoine, IA IPR ;
Monsieur Christophe Maillard, IA IPR ;
Madame Marie-Christine Parriat-Sivre, IA IPR ;
Madame Dominique Rouillard, Professeure ;
Madame Laurence Yagoub, Professeure ;
et avec l'aide du RNRSMS.

Principes généraux (programme du cycle terminal)

Rappel de l'introduction au programme

Objectifs

L'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales se construit autour d'une approche systémique permettant aux bacheliers de la série sciences et technologies de la santé et du social d'analyser, dans leur complexité, des situations d'actualité sanitaire ou sociale et d'en comprendre les enjeux.

L'identification et l'analyse des besoins de santé et de bien-être social exprimés par les individus et les groupes sociaux permettent de comprendre les dispositifs et les institutions, les raisons de leur création et des choix de leurs missions, leur fonctionnement et leurs perspectives d'évolution.

Cet enseignement vise à développer les compétences et repères culturels nécessaires à une poursuite d'étude dans les champs sanitaire et social.

Compétences visées

La formation en sciences et techniques sanitaires et sociales, par une approche technologique, permet le développement de compétences transversales, en particulier l'écoute, le travail en équipe, l'esprit critique, et de compétences spécifiques :

- analyser des faits de société posant des questions sanitaires ou sociales ;
- caractériser l'état de santé et de bien-être social des populations, des groupes sociaux ;
- comprendre la relation entre les demandes en matière de santé et de vie sociale et les réponses politiques et institutionnelles ;

- distinguer les objectifs des politiques de santé publique, de protection sociale, d'action sociale ;
- identifier les organisations mises en place au niveau national et local ;
- identifier les modalités de mise en œuvre de la démarche de projet dans le champ sanitaire et social et ses spécificités ;
- analyser et d'utiliser les méthodes et les outils permettant le recueil de données, la production, la transmission et la protection des informations.

Démarche technologique

La démarche technologique en santé et social part du besoin collectif ou individuel en matière de santé ou d'action sociale pour conduire à l'identification de réponses élaborées dans le cadre des politiques. Elle s'appuie sur des questionnements et l'analyse de situations-problèmes relatifs aux faits sanitaires et sociaux qui caractérisent notre société, considérée dans son contexte scientifique, politique et socio-économique.

Activité technologique

L'activité technologique consiste à mettre l'élève en situation de mener la démarche technologique, dans le pôle méthodologique mais aussi dans les pôles thématiques. Elle mobilise méthodes, outils et ressources et prend appui sur l'actualité du champ sanitaire et social. Elle participe à la compréhension des faits sanitaires et sociaux et du fonctionnement des institutions et dispositifs.

Une activité technologique est par définition une activité, c'est-à-dire qu'elle nécessite la mise en activité des élèves. Ils doivent être mis en situation de mobiliser savoir et savoir-faire afin de conduire des actions réfléchies et de produire un résultat.

Une activité technologique possède une cohérence et présente un questionnement global suffisamment large pour permettre une réflexion approfondie et un travail construit.

Elle est ancrée dans la démarche technologique, c'est-à-dire que le questionnement proposé doit aboutir à replacer le travail réalisé dans la dimension technologique du programme de STSS.

Par exemple, une activité technologique liée aux indicateurs doit être abordée dans un questionnement plus global, dans une démarche technologique où la mesure de l'état de santé ou de bien-être social est reliée à l'élaboration du diagnostic nécessaire à l'amélioration de la santé et du bien-être social.

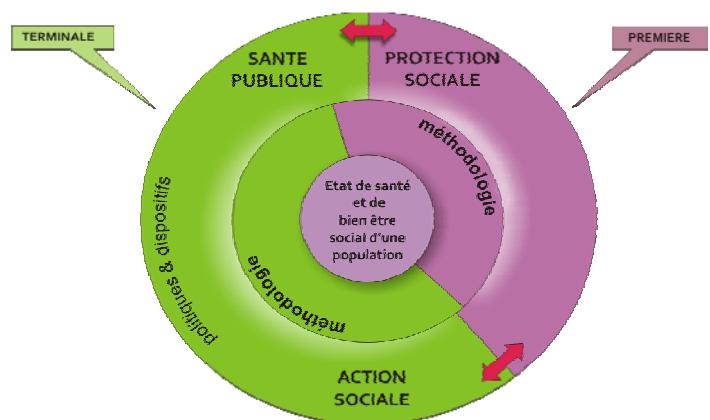
Dans ce cadre, on veillera aux points suivants :

- Les ressources doivent être de bonne qualité scientifique et technique (*extraits de textes juridiques par exemple et non pas une interprétation épurée du texte ; extraits de rapports publics ; articles de la presse spécialisée ; extraits de supports audio et vidéos choisis ; données statistiques produites par des organismes experts ; études ;...)* de façon à permettre le questionnement global et une réflexion approfondie.
 - Une place importante doit être faite à l'utilisation des outils d'analyse et de traitement de données au cours de ces activités.
- La mise en activité des élèves à partir de ces ressources permet d'intégrer à l'enseignement de STSS un travail sur les compétences spécifiques à acquérir, en lien avec les apports de connaissances et les compétences transversales.
- Les relations avec les institutions et les dispositifs concernés par la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales s'avèrent utiles pour que les élèves confrontent leurs représentations aux spécificités des secteurs concernés, développent des compétences d'observation et d'analyse. Ces relations peuvent prendre des formes différentes : rencontres avec des professionnels, observations et visites sur le terrain, communication à distance, études de documents techniques mis à disposition par les institutions, suivis d'actions et de projet, etc.

Organisation des programmes

Les programmes de la classe de première et de terminale s'organisent autour de quatre pôles articulés entre eux :

- **le pôle « État de santé et de bien-être social d'une population »** permet d'introduire les concepts et d'étudier les déterminants pour caractériser la santé d'une population, dans une approche de territoire national ou local, intégrant les aspects socio-économiques, culturels, etc., et pouvant ouvrir la réflexion aux niveaux européen et mondial ;
- **le pôle « Protection sociale »** permet d'introduire les fondements du système de protection sociale français. L'étude de la prise en charge du risque maladie en tant qu'exemple de dispositif de protection sociale permet d'en dégager les principes fondamentaux. La participation de la protection sociale à la cohésion sociale et l'importance de l'assurance maladie pour la santé des populations sont mises en évidence ;
- **le pôle « Politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale »** explique la construction de la politique sanitaire et sociale en tant que réponse aux attentes et besoins des populations. Il identifie les dispositifs, les structures qui rendent opérationnels les choix politiques et situe la place et le rôle des principaux acteurs.



Les deux axes, santé publique ou action sociale, obéissent à la même construction. Au sein de ce pôle, la place centrale de la protection sociale dans la lutte contre les inégalités est mise en évidence ;

- **le pôle « Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social »** accompagne de manière transversale les trois pôles précédents et constitue le champ d'apprentissage des méthodes et des outils mis en œuvre pour analyser et évaluer l'état de santé et de bien-être d'une population, pour assurer le fonctionnement des dispositifs et des institutions dans le cadre de projets.

Les programmes doivent être abordés dans une approche dynamique qui s'inscrit dans les évolutions sociologiques, culturelles, économiques de la société. L'organisation permet, au cours des deux années, le renforcement des concepts, les transpositions de méthodes, d'outils et la construction d'une réflexion argumentée sur les problèmes sanitaires et sociaux. C'est davantage l'analyse et la synthèse qui sont privilégiées, plutôt que l'exhaustivité des connaissances.

Les progressions sur l'ensemble des deux années doivent être articulées entre elles, d'une part pour que l'approche systémique prenne sens et d'autre part pour que les connaissances et la réflexion se construisent de manière cohérente.

L'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales est dispensé selon les horaires hebdomadaires suivants :

- en classe de première : 7 heures ;
- en classe terminale : 8 heures.

Chaque pôle du programme s'appuie sur la mise en œuvre d'activités technologiques en groupes à effectif réduit et de cours en classe entière.

La présentation des programmes n'induit pas la progression à adopter ; celle-ci est laissée à l'initiative de l'équipe enseignante. L'étude des sciences et techniques sanitaires et sociales s'inscrit dans la démarche technologique telle que présentée précédemment.

Le lien entre les pôles thématiques et le pôle « Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social» doit être systématiquement recherché et construit dans la mesure où les progressions le permettent. Les pôles thématiques et le pôle « Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social » s'enrichissent l'un de l'autre, ils sont en lien mais ne sont en aucun cas fusionnés.

Aucun enseignant ne doit être spécialisé dans l'enseignement de l'une ou l'autre de ces approches. La présentation des programmes, introduite par un questionnement, se veut dynamique afin de donner aux enseignants la possibilité de prendre en compte les évolutions et leurs enjeux (émergence de nouveaux concepts, mise en place de nouvelles politiques, de nouveaux dispositifs, développement de méthodes et d'outils...).

Les objectifs précisent ce qui est visé par l'étude de chacun des éléments du programme. **Les objectifs présentés dans le programme sont donc des objectifs que l'élève doit avoir atteints à la fin du cycle terminal** : les objectifs pédagogiques devront être définis par l'enseignant, en fonction de sa progression.

Cet enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales trouve pleinement son sens avec les apports des autres disciplines dans une approche concertée des programmes.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication s'appuie sur les pré-requis du socle - compétence numérique - et contribue à l'acquisition des compétences du brevet informatique et Internet (B2i) lycée.

Comme l'ensemble des enseignements, la mise en œuvre du programme de STSS nécessite des échanges avec le dispositif d'accompagnement personnalisé pour assurer le développement des compétences nécessaires à la poursuite d'études supérieures et la construction du projet d'orientation des élèves : soutien, approfondissement, développement de méthodologies de travail, renforcement des compétences spécifiques aux différentes poursuites d'études.

Explicitation des niveaux taxonomiques

Ces niveaux taxonomiques définissent le **niveau d'étude global de chacun des items** du programme, présentés dans la colonne « Contenu ». La graduation entre niveaux ne correspond pas à des niveaux de connaissance de plus en plus complexes. En revanche, elle correspond à la progression du niveau de maîtrise des méthodes et des savoirs faire. L'atteinte d'un niveau suppose que le ou les niveaux inférieurs sont atteints.

| Niveaux | Présentation | Compétences attendues | Exemples |
|--|---|---|--|
| 1 - Niveau d'information | Le contenu est relatif à l'apprehension d'une vue d'ensemble d'un sujet. Les réalités sont montrées sous certains aspects de manière partielle ou globale. Ceci peut se résumer par la formule “l'élève en a entendu parler et sait où trouver l'information”. Il n'y a pas d'évaluation envisageable à l'examen pour les savoirs situés à ce niveau d'approfondissement. | Être capable de savoir où trouver l'information | L'élève sait trouver des données épidémiologiques locales, nationales et internationales |
| 2 - Niveau d'expression | Le contenu est relatif à l'acquisition de moyen d'expression et de communication permettant de définir et utiliser les termes composant la discipline. Le “savoir” est maîtrisé. Ceci peut se résumer par la formule “l'élève sait en parler”. | Être capable de se rappeler de faits, de phénomènes, de principes... Être capable de définir, d'expliquer, d'identifier les éléments, de comprendre. | L'élève sait définir, différencier des indicateurs sanitaires et sociaux. L'élève sait identifier les données épidémiologiques présentées dans un tableau. |
| 3 - Niveau de maîtrise des outils | Le contenu est relatif à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude ou d'action (lois, démarches, actes opératifs, ...) permettant d'utiliser, de manipuler des règles, des principes ou des opérateurs techniques en vue d'un résultat à atteindre. Il s'agit de maîtriser un “savoir-faire”. Ceci peut se résumer par formule “l'élève sait faire”. | Être capable de transposer, d'analyser, d'établir des relations, des principes d'organisation, de synthétiser, de porter un regard critique. | L'élève sait analyser, établir des liens entre les indicateurs, les déterminants et les contextes. L'élève sait relativiser la portée des indicateurs. L'élève sait regrouper et exploiter sous forme de synthèse, de schémas, de graphiques, etc., des informations épidémiologiques issues de sources différentes. |
| 4 - Niveau de maîtrise méthodologique | Le contenu est relatif à la maîtrise d'une méthodologie d'énoncé et de résolution de problèmes en vue d'assembler et organiser les éléments d'un sujet, identifier les relations, raisonner à partir de celles-ci, décider en vue d'un but à atteindre. Il s'agit de maîtriser une démarche. Ceci peut se résumer par la formule « l'élève maîtrise la méthode ». | Être capable de maîtriser des méthodologies, de résoudre des problèmes complexes, d'évaluer. | L'élève sait mener une recherche documentaire en lien avec les pôles thématiques : formulation de requêtes, sélection des sources spécifiques au secteur, évaluation des informations, réalisation de synthèse. |

Le programme commenté – classe de terminale

Le programme de STSS vise à construire, chez tous les élèves, le socle de la culture sanitaire et sociale inscrite et développée dans un questionnement technologique, et à développer les compétences nécessaires à la poursuite d'études supérieures. Le programme ne vise donc pas à l'exhaustivité de l'étude des thèmes et objets qui composent le domaine sanitaire et social.

Les connaissances (notions, repères et concepts) citées dans le programme doivent être maîtrisés par les élèves. Cette maîtrise suppose la capacité à mobiliser les connaissances de manière pertinente dans une situation donnée et à les utiliser, avec justesse, pour développer une réflexion.

Le choix d'un équilibre entre l'approche sanitaire et l'approche sociale est justifié par l'interrelation entre les deux domaines, et par les possibilités de poursuites d'études des bacheliers de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S).

Remarque : Les points suffisamment explicites du programme ne sont pas commentés dans ce document.

La répartition horaire

| Contenus | Répartition horaire conseillée pour les différents pôles | Projet technologique |
|---|--|----------------------|
| Pôle politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale | De 130 à 150 heures | 40 heures |
| 7 – Quels politiques et dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ? | <i>Maximum 100 heures</i> | |
| 8 – Quels politiques et dispositifs d'action sociale pour favoriser le bien-être social ? | <i>Maximum 60 heures</i> | |
| Pôle méthodologie | De 70 à 80 heures | |
| 9 - Comment les organisations sanitaires et sociales mettent en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être social des populations ? | | |

Pôle politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale

7 - Quels politiques et dispositifs de santé publique pour répondre aux besoins de santé ?

On pourra aborder cette partie par l'étude d'un exemple de politique de santé publique et de sa mise en œuvre sur un territoire de manière à poser des repères : montrer l'articulation entre politique et dispositifs, identifier les différents types d'acteurs et les principales institutions...

La présentation des grandes étapes historiques permettra de montrer l'évolution de la conception de la santé publique : de l'hygiène publique à la promotion de la santé et à la gestion des risques sanitaires collectifs.

L'étude d'exemples permettra de dégager les définitions des notions de restauration, de prévention, de promotion de la santé et d'éducation pour la santé, de veille et sécurité sanitaire. Pour chacun des principes d'intervention, on s'attachera à différencier les objectifs et à montrer la complémentarité des différents principes. Les élèves seront conduits à transférer ces principes dans le cadre de l'étude des dispositifs de santé.

L'étude de l'élaboration des politiques de santé publique devra mettre en évidence comment les acteurs déterminent les orientations, les champs, les objectifs, les instruments d'intervention (institutions, programmes de santé...) de la politique de santé publique. On s'appuiera sur des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Cette partie permettra de mettre en évidence la nécessité de définir une hiérarchie des priorités. On s'attachera à montrer que ces politiques s'appuient le plus souvent sur

des diagnostics épidémiologiques.

Le caractère transversal de la lutte contre les inégalités de santé sera identifié.

Le repérage des organismes au niveau national ou local, pour au moins un exemple de plan, s'accompagnera de l'identification des différents types de missions qui peuvent leur être confiées. Il s'agira pour l'élève de comprendre la nécessité d'une organisation pilotée et coordonnée à différents niveaux (national, local), conduite par étapes selon des objectifs qui devraient être évalués. L'analyse d'un exemple de plan et/ou de programme montrera la recherche de cohérence entre les problèmes identifiés et les objectifs visés.

L'apport mutuel du pôle méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social et de l'étude de cette partie est ici particulièrement visible.

La place de l'usager dans l'élaboration des politiques de santé sera mise en évidence pour aboutir à une présentation de la notion de démocratie sanitaire. On pourra prolonger ce point par l'étude de la place de l'usager au sein des établissements de santé.

La présentation schématique du système de santé permettra d'en repérer les différentes composantes et sera abordée selon une approche systémique¹.

A partir d'exemple(s) de situation(s) de risque sanitaire, on montrera la nécessité d'anticiper les risques par la mise en place de dispositif de veille. Au travers de l'analyse d'un dispositif de veille sanitaire, on identifiera les missions de l'organisme chargé de la veille au niveau national (en 2012 : INVS) et l'importance des systèmes d'information.

On montrera la diversité, la complémentarité et l'articulation entre les divers éléments du système de soins qui tendent à répondre à la demande de soins des populations sur un territoire donné.

Les missions de service public des établissements de santé seront présentées en tenant compte des mises à jour réglementaires.

À partir d'exemples, on montrera les évolutions et les enjeux des nouvelles offres de soins, qu'elles soient à l'initiative locale ou nationale (réseaux, services de soins à domicile...).

On insistera sur le lien entre accès aux soins, couverture sociale, et réduction des inégalités de santé.

On présentera les agrégats (production de soins, consommation médicale totale et dépense courante de santé) et les sources de financement repérées en classe de première, afin de permettre aux élèves d'analyser les choix et les priorités politiques, notamment ceux visant la pérennité du système. Des exemples de mesures de régulation seront présentés pour illustrer les différents modèles possibles.

8 - Quels politiques et dispositifs sociaux pour favoriser le bien-être social ?

La partie « politiques sociales » doit montrer à partir d'exemples de problèmes sociaux comment se construit une politique d'action sociale. Le contexte historique sera pris en compte pour mieux cerner cette construction.

L'évolution des politiques sociales sera illustrée en montrant le passage progressif de la charité au développement social local, des politiques catégorielles aux politiques transversales. L'accent doit être mis sur la place de la solidarité, en tant que valeur, dans ces politiques et sur l'émergence de la prise en compte de l'usager comme acteur incontournable des politiques publiques.

A partir de documents d'approches variées (textes législatifs et réglementaires en vigueur, articles, documents audio et vidéo, documents techniques, visites...) , les principes d'action seront étudiés de manière à pouvoir être transposés par les élèves. Les exemples doivent illustrer la nécessité d'approche plurielle (catégorielle, sectorielle, transversale) pour répondre à la diversité des problématiques sociales. Ils permettront également d'illustrer les différents modes d'intervention mis en œuvre dans ces politiques. On insistera sur l'importance de réaliser un diagnostic des besoins sur un territoire, afin

¹ Approche systémique : approche globale permettant de voir le tout dans toutes ses complexités.

de cerner les priorités sociales à prendre en compte lors des choix effectués en termes de réponse à ces besoins observés. L'analyse de l'organisation des politiques sociales en France sera l'occasion de mettre en évidence la recherche de synergie entre les acteurs (État, collectivités territoriales, secteur associatif, professionnels, usagers).

L'organisation et le fonctionnement de dispositifs et institutions de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale seront alors étudiés pour montrer leur diversité et la nécessité d'une complémentarité. On privilégiera les exemples locaux.

L'étude de l'accès aux droits s'appuiera sur un exemple de dispositif (accès aux prestations, au logement, à la formation, aux soins...). Il permettra de mettre en avant la difficulté d'accès aux droits de certains publics.

La présentation du dispositif de redistribution des ressources permettra de sensibiliser à la notion de « minimum social ».

On distinguera les actions menées dans l'urgence, privilégiant une situation d'assistance, de celle menée dans la durée, permettant un accompagnement individualisé. Les supports pédagogiques choisis doivent être l'occasion pour l'élève de porter un regard transversal et critique sur la diversité et la complémentarité des dispositifs et de leurs acteurs.

On montrera l'action concertée des collectivités publiques et des acteurs du secteur associatif.

Au final, la complexité des situations conduit l'élève à comprendre et à associer la pluralité et la nature des interventions sociales (ressources, accompagnement, hébergement).

Pôle méthodologie

9. Comment les organisations sanitaires et sociales mettent en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être social des populations?

Cadre général

L'objectif de cette partie est d'amener l'élève à comprendre comment se construit un projet et à repérer les spécificités de la démarche dans le secteur sanitaire et social. Ainsi, les élèves doivent être amenés à repérer que les organisations et les méthodes appliquées au secteur sanitaire et social présentent certaines particularités :

- répondre aux besoins individuels et collectifs dans le respect des droits fondamentaux de la personne ;
- être inscrits dans le cadre des politiques publiques en santé publique ou action sociale ;
- bénéficier le plus souvent de financements socialisés ;
- et être inscrits dans un cadrage juridique spécifique (droits sociaux, droit de l'usager, professions et interventions réglementées, contrôle et tutelle).

La participation des élèves à tout ou partie d'un projet situé dans un cadre institutionnel peut faciliter la compréhension de la notion de démarche et l'identification des étapes d'une démarche de projet. Elle permet aussi de rendre concrète la notion d'organisation et de montrer que ses caractéristiques influencent la démarche de projet dont elle est porteuse.

L'étude des méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social vise, comme l'ensemble du programme de STSS, à construire le socle de la culture sanitaire et sociale et à développer les compétences nécessaires à la poursuite d'études supérieures, elle ne forme pas l'élève de terminale à l'intervention (prévention, éducation pour la santé, intervention sociale, ...). L'élève ne pourra donc être amené à participer à certaines étapes de la démarche que sous la responsabilité d'un professionnel compétent.

La documentation fournie par l'enseignant ou recherchée par l'élève ou l'observation de terrain (visites, rencontres, interventions de professionnels,...) porteront sur plusieurs exemples de projets, relevant obligatoirement pour certains du domaine sanitaire et pour d'autres du domaine social.

L'élève sera ensuite amené à réinvestir et transposer ses acquis dans le cadre du projet technologique.

Contenu du programme

Pour un projet précis, les élèves seront amenés à identifier le cadre juridique, politique dans lequel il s'inscrit, on soulignera le respect des règles déontologiques.

C'est dans le cadre de l'étude de projets que la notion d'organisation sera abordée. On étudiera les caractéristiques de l'organisation porteuse du projet nécessaires à la compréhension du projet étudié, le cadre du projet étudié, les partenaires et on identifiera les relations entre les différents acteurs du projet et leurs rôles.

On s'appuiera sur les acquis de première en méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social (démarche d'étude) pour permettre à l'élève de comprendre la démarche suivie pour analyser une situation ou établir un diagnostic.

On ne vise pas à l'étude exhaustive des outils de suivi. Les élèves seront conduits à s'interroger sur la nécessité d'un suivi et sur le choix d'un outil adapté au projet étudié. Ils devront prendre en compte le contexte du projet (acteurs, structures, organisation spatio-temporelle, ...) pour expliquer l'utilisation de l'outil choisi. L'exploitation des données recueillies n'est pas attendue.

La dimension collective d'un projet, son ancrage dans un tissu institutionnel, la place particulière des différents acteurs, son inscription dans le temps permettront de montrer l'importance de la communication dans la conduite et la mise en œuvre d'un projet.

Les élèves ne seront pas amenés à proposer un outil d'évaluation mais ils devront être capables, pour un projet donné:

- de s'interroger sur le choix d'un outil d'évaluation par rapport aux objectifs, aux actions menées et au contexte ;
- d'en préciser l'utilisation dans ce contexte.

On montrera l'apport de l'évaluation à l'évolution du projet.

Projet technologique

En classe terminale, les élèves sont amenés à mettre en œuvre les compétences méthodologiques et mobiliser les acquis des pôles thématiques des programmes de sciences et techniques sanitaires et sociales en classes de première et terminale et, éventuellement, les acquis de biologie et physiopathologie humaines dans l'élaboration du projet technologique.

Le projet technologique, mené par un petit groupe d'élèves, consiste :

- soit en une analyse de tout ou partie d'une démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ;
- soit en la conception d'un projet sanitaire ou social en lien avec une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ; les élèves mènent l'étude nécessaire au diagnostic. Ils inscrivent cette étude dans la conception du projet dans son ensemble.

Le projet technologique s'affirme comme un outil pédagogique privilégié qui permettra à l'élève de prendre appui sur les compétences développées dans les enseignements technologiques et particulièrement l'autonomie et l'esprit d'initiative, pour mener un travail personnel en étant accompagné par le(s) professeur(s).

Organisation annuelle du projet technologique

En première étape anticipée, avant les heures dédiées à l'épreuve de projet technologique : l'équipe participe à l'émergence de thèmes, valide les propositions des élèves et propose des projets si nécessaire.

La définition du projet se fera en concertation avec l'équipe pédagogique. Afin de renforcer le travail d'équipe et l'autonomie des élèves, des groupes de 2 à 4 élèves seront constitués afin de mener un projet s'inscrivant dans les thématiques proposées.

Une phase de validation du projet est nécessaire :

- pour ne pas laisser les élèves s'engager sur des projets trop ambitieux, pour lesquels le matériel dont ils disposent ne leur permettra pas de mener à bien leur démarche ;
- ou qu'il soit de nature peu rigoureuse ;
- ou enfin, qu'il soit incompatible avec la capacité des élèves à le travailler.

L'accompagnement des groupes d'élèves, la régulation de leurs activités seront menés par les professeurs de sciences et techniques sanitaires et sociales et de biologie physiopathologie humaines sur une durée d'environ 50 heures à raison d'environ 40 heures sur les enseignements de STSS et environ 10 heures sur les enseignements de BPH.

Objectifs de formation visés par le projet technologique

Les objectifs de formation visés par le projet technologique sont les suivants

- produire, rechercher et analyser des informations ;
- analyser les composantes d'une démarche de projet ;
- présenter démarche, résultats, conclusions à l'aide des technologies de l'information et de la communication ;
- soutenir une présentation orale du travail effectué ;
- travailler en équipe, travailler en autonomie.